

Barfleur. Les usagers du port voient le nombre de plaisanciers diminuer

Pour l'association des usagers du port de Barfleur (Manche), si les règles de pêche ne sont pas compliquées à appliquer, les plaisanciers constatent une diminution du nombre de bateaux dans le port. Entre coût élevé pour la plaisance et manque de motivation, la plaisance prend l'eau.



Thierry Aune et Francis Valognes aimeraient voir de nouveaux plaisanciers investir le port de Barfleur (Manche) mais il faudrait que le coût annuel diminue pour la plaisance. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 11/08/2022 à 08h30

[Écouter](#)

Avec 65 adhérents, l'association des usagers du port de [Barfleur \(Manche\)](#) estime que la saison estivale n'est pas prolifique en poissons. Par rapport à 2020, on constate une diminution de 70 % en maquereaux. Une situation qu'expliquent Thierry Aune et Francis Valognes, responsables de l'association. C'est en grande partie dû au passage en hiver de chalutiers usines étrangers de plus de 100 mètres. Ils ravagent tous les fonds et les espèces.

Pour ce qui est de la réglementation en vigueur, pas de problèmes. On doit couper les queues des homards, maquereaux avant la débarque mais pour les autres espèces, c'est dès qu'ils sont pêchés et montés à bord.

Pour ce qui est des contrôles en mer, les administrations ne semblent pas trop agressives. C'est plutôt du préventif. D'ailleurs, l'an prochain, les responsables de l'association comptent

contacter ces administrations et en particulier la gendarmerie maritime. Je demanderais s'il est possible d'organiser une réunion avec les plaisanciers, pour un rappel de l'ensemble des règles de pêche avant la saison. Une association qui a programmé l'organisation d'un concours de pêche le 28 août 2022 à 8 heures au départ du port.

« Dix mouillages sont libres »

Une association d'usagers qui constate une diminution du nombre de plaisanciers dans le port. Il n'y a plus de liste d'attente pour obtenir un mouillage et un corps-mort dans le port. Actuellement dix mouillages sont libres, insistent Thierry et Francis, qui s'aperçoivent que beaucoup de plaisanciers arrêtent leur loisir nautique, nombreux sont ceux qui cessent l'activité à cause du coût trop élevé. Il faut déjà compter 410 € par an pour un emplacement dans le port pour un bateau de 6 mètres, poursuivent les deux plaisanciers, qui évoquent la dépense annuelle. Pour un bateau de 6 m, un plaisancier doit prévoir plus de 2 500 € entre place portuaire, essence, l'entretien et le matériel de pêche.

Selon Thierry et Francis, si l'inflation perdure, le nombre de plaisanciers va fondre à vue d'œil. Certains parlent déjà de vendre leurs bateaux. On voit le coût de la vie, des amis ne sortent en mer qu'un jour sur deux pour limiter les frais. Une nouveauté dans le port avec l'installation de nouvelles chaînes de mouillage pour les annexes à flot le long du quai. Avoir une annexe à flot va engendrer un coût supplémentaire de 15 € par an. C'est une bonne chose, il n'y aura plus d'annexes ventouses jamais utilisées, concluent Thierry Aune et Francis Valognes

UPPM revue de presse